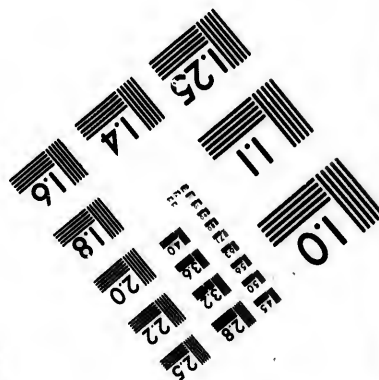
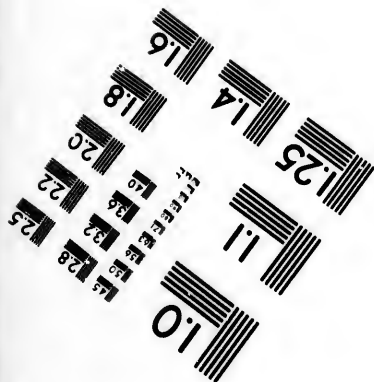
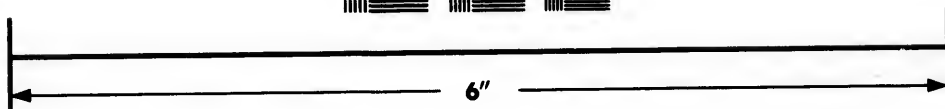
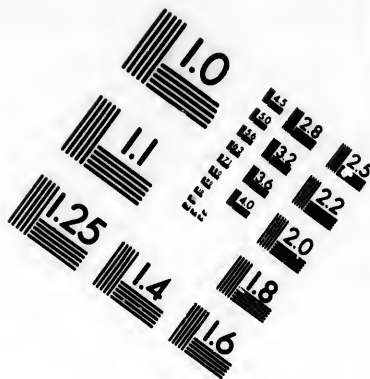




Photographic Sciences Corporation

**23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503**

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☒ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☒ Pages detached/
Pages détachées
- ☒ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						☒					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

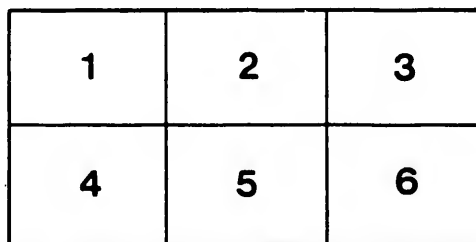
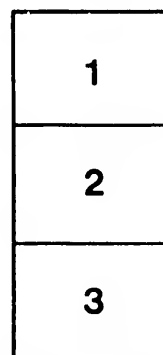
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\longrightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\longrightarrow$ signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

DIX-NEUF ANS,

EN

CANADA.

QUEBEC, Mars, 1833.

J'AI dû m'attacher au pays ; j'y retrouvais ma langue maternelle, les chansons de ma nourrice, les jeux de mon enfance, les préjugés des âges suivans, les principes civils et religieux dans lesquels j'avais été bersé, en un mot la Nouvelle France devenait pour moi l'*Ancienne France*, que je désespérais de retrouver ailleurs.

J'ai souvent écrit en Canada : les circonstances m'y ont forcé. Je n'écris pas aujourd'hui pour les Canadiens ; ils me connaissent tous, mais ruiné à l'âge de soixante-quatre ans j'ai des comptes sévères et délicats à rendre de l'autre côté de l'Atlantique, ayant encore en France et en Angleterre des parens et des amis.

Nous arrivâmes en Juillet 1814 (Le régiment de la Nouvelle Ecosse) en rade de Québec, et on nous ordonna de monter de suite à Kingston. J'avais avec moi ma femme et deux petites filles, dont l'aîné avait un peu plus de deux ans. En 1815 après la paix nous descendîmes à Montréal, et en arrivant à Lacahine, Mr. le Commissaire Finlay, me présenta une Gazette d'Europe annonçant l'évasion (de Bonaparte de l'Isle d'Elbe, et sa rentrée en France. " Tu ne peux plus retourner en France me dit ma femme, (a) laisse-moi y aller et j'obtiendrai de ta mère un *Fidei Commis* pour sauver nos enfans." Elle part et arrive en Europe après la bataille de Waterloo. Nous n'avions plus besoin de *Fidei Commis*, ma mère vivait encore. Voilà le 1er Item de mes malheurs.

Il faut l'avouer, je commis un grand crime alors, je manquai de foi. Je ne pus me mettre en tête que l'Angleterre permit aux Militaires et aux personnes qui recevaient des pensions de les aller dépenser en France ; d'ailleurs cette alliance entre les deux puissances, qui fait aujourd'hui le bonheur de l'Europe, ne pouvait-on pas craindre alors, qu'elle ne durât pas ? ma demi-payé et la pension de ma femme me valaient beaucoup plus en Canada que partout ailleurs ; je résolus d'y rester ; je n'avais que deux filles, si j'avais eu un fils, j'aurais agi différemment.

(a) Elle est fille du Général Jarry, connu militairement en Prusse, en Allemagne, en France et en Angleterre où il mourut en 1807, commandant de l'Ecole Militaire à High Wycombe, qu'il avait formée sous les auspices de son Altesse Royale, monseigneur le Duc d'York, pour l'instruction des officiers de l'Etat Major.

J'avais été neuf ans Adjudant de l'Ecole Militaire en Angleterre, quand on me donna une Compagnie dans le Régiment de la Nouvelle Ecosse. En 1816, lors de la réforme du Régiment, je proposai de former en Canada, pour me rendre utile et pour faire mon chemin, un petit établissement semblable, qui n'eût été qu'une ramification de l'école anglaise. (b) Le Colonel Glegg, aujourd'hui Secrétaire Militaire de Lord Aylmer, qui avait été trois ans élève à High Wycombe quand j'y étais Adjudant, recommanda mon plan à l'administrateur d'alors, le Général Wilson, dont il était Aide-de-Camp. Ils partirent ensemble pour l'Europe. Je persistai : pendant 4 ans j'eus trois Gouverneurs et deux administrateurs à solliciter, et aucun ne me fit un refus formel. Bien loin de là le Duc de Richmond, et j'en appelle au Juge en Chef, l'Honble. J. Sewell, avait dit qu'il recommanderait cette mesure au Gouvernement de Sa Majesté. Il mourut presque subitement. Lord Dalhousie qui lui succéda m'observa que le plan demandait des réflexions. Trois mois après en Février 1821, Son Excellence me dit que malgré son désir il n'avait pu réussir. 21.

Item de mes malheurs.

J'avais perdu 4 ans : (c) je m'enfonçai dans le bois sur mes terres Militaires. Elles étaient situées sur un nouveau chemin, à peine ébauché par les Commissaires ;

(b) En Canada les protestants n'envoyent pas leurs enfants aux Ecoles Catholiques, et les Catholiques n'envoyent pas les leurs aux Ecoles Protestantes. Ces deux classes sont donc séparés dès l'enfance. Le plan proposé les réunissait. Le mot *militaire* excluait nécessairement, sans envie, sans injustice, les deux clergés du commandement de l'Ecole ; sans se priver de leurs talents comme professeurs s'ils avaient voulu professer, et encore moins de leur ministère sacré, qu'on aurait eu bien soin de requérir. On avait choisi la Ville des Trois Rivières comme point central de la Province. Feu Mr. l'Abbé De Calonne, vertueux, instruit et gentilhomme, et feu le révérend docteur Mr. Short, qui possédait ces qualités au même degré, se seraient pûs à se rendre utiles dans la brèche la plus essentielle de l'Education et qui présente plus de difficultés qu'on ne le croit généralement. Le *Prospectus* promettait un nouveau mode d'instruction que je prendrai la liberté de répéter ici. Point de livres entre les mains des Elèves en commençant, excepté les grammaires, les dictionnaires et les auteurs classiques. Toute autre leçon se serait donnée de vive voix, et sur un tableau quand le sujet aurait pu le requérir. Les professeurs les auraient fait répéter à quelques élèves, et tous les auraient écrits dans un cahier pendant les heures d'Etude. Les premiers six mois auraient offert des difficultés aux Elèves, et donné de la peine aux maîtres, mais les progrès auraient été rapides. Les jeunes gens auraient appris à penser avant d'écrire ; ils auraient créés leur propre théorie, et quand il aurait été temps de leur donner des livres, ils les auraient aimés parcequ'ils les auraient entendus ; ils auraient marché à pas de Géants, &c. &c. &c.

(c) Je ne fus pas oisif pendant tout ce temps-là. Je fis la *traduction libre et abrégée* de l'ouvrage du Chevalier Humphry Davy, sur la chimie appliquée à l'Agriculture. J'espérais qu'on l'adopterait dans tous les collèges du pays, et qu'on l'expliquerait dans l'année qu'on appelle de *philosophie*. Les jeunes gens auraient emporté avec eux des idées nettes sur l'agriculture : Les Ecclesiastiques surtout en entrant en cure y auraient planté le goût de cet art utile, et seraient devenus les maîtres de leurs habitants.... L'occasion n'est peut-être pas perdue pour toujours.

Voulant me vouer à l'Education, je dus m'occuper de la politique du pays. J'écrivis cinq longs chapitres d'un *Catéchisme Politique*, signé, "*Le vieux Chrétien*," que je fis insérer dans le Spectateur Canadien en 1818 ou 1819. Mes principes étaient alors ce qu'ils ont toujours été "Que tout le monde respecte la constitution". On commençait à balbutier sur cette matière-là.

Inédit, et pour moi seulement, un abrégé raisonné du *Modern Europe* de Russel. J'ai souvent rencontré dans le monde des gens instruits d'ailleurs, mais faibles sur l'histoire moderne, il semblerait que l'Etude du Latin, du Grec et de l'Hébreu, confinerait ses favoris à l'Histoire ancienne. Si cet ouvrage a été traduit en français, on devrait se le procurer en Canada, ou le faire traduire, s'il ne l'a pas été.

Dans l'affaire du Nord-Ouest et de la Baie d'Hudson, un écrivain payé par le nord-ouest maltraita Lord Selkirk dans un papier public. Je pris le parti de Mylord ; mais sans me faire payer, quoiqu'on me l'ait reproché. Dix à douze morceaux à ce sujet parurent dans la Gazette des Trois-Rivières, signé D. Les événements ont justifié mes opinions.

ils avaient même oublié d'en ouvrir la communication avec la Seigneurie voisine. Je ne pouvais aller chez moi qu'avec la permission des habitants. Je réclamai à plusieurs reprises; on me renvoyait toujours aux Commissaires. J'obtins enfin l'agence d'une petite partie du Township d'Aston. J'entrai alors dans la boutique à l'encre, je devins une espèce de petit Commissaire. On me confia des souscriptions, des avances même du Gouvernement, mais mon petit triomphe ne servit qu'à former le 3me. *Item de mes malheurs*: des hommes puissants, feu l'Honble. M. Coltman, avait des terres dans un Township voisin, et des propriétés dans le bourg de Nicolet; Mr. Chandler Seigneur du dit lieu, voulait que le chemin traversât sa Seigneurie; le Colonel Harriot, l'agent et presque le seul propriétaire de Drummonville, quoique Commissaire du chemin en question, ne l'aimait pas, parcequ'il épargnait 21 milles aux Voyageurs des Trois-Rivières à Sherbrooke, et cela sans passer par Drummonville; l'Honble. M. Felton, autre Commissaire l'aimait assez, parcequ'il arrivait plutôt chez lui.

Le Seigneur de Nicolet commença l'attaque; il me poursuivit pour déguerpir en et dommage en 1821, prétendant que mes terres faisaient partie de sa Seigneurie, et le Gouvernement se porta en garantie parcequ'ils me les avaient accordés, mais pour mon malheur; si j'eusse conduit le procès, il n'aurait pas duré si long temps, et j'aurais évité aux officiers de la Couronne le reproche de n'avoir plaidé la 1ère fois cette cause, que 10 ans après qu'elle eut été intentée. (d)

Le Gouverneur d'alors aimait mon activité, "j'ai jetté les yeux sur vous, me dit-il en 1822, les biens des Jésuites dans le district des Trois-Rivières sont dans le plus grand désordre, l'agent est trop occupé de sa profession (il était Notaire et le Gouverneur le fit Notaire Royal), pour pouvoir faire tout le bien qu'il avait voulu faire; chargez vous de l'agence." Il fallut obéir et je me fis Jésuite, 4me *Item de mes malheurs*; j'avais été placé sans la participation des Commissaires; mes efforts et les moyens que je proposai pour corriger de grands et vieux abus qui n'en paraissaient que plus palpables, ne leur plaisaient nullement, ils me vexèrent, et la crainte de

Plusieurs autres pièces dans les papiers publics, que mes affaires ou les circonstances m'engagèrent d'écrire. J'y mettais si peu d'importance que je n'en ai gardé ni copies ni originaux.

Enfin dernièrement une petite brochure intitulée, *Essai sur l'administration générale des Colonies*, dédiée aux puissances Européennes qui vont coloniser l'Afrique. J'aurais dû lui donner le titre de *Prédications*: autant les jeunes gens aiment à parier, autant les vieillards aiment-ils à prédire.

(d) Dix ans ! impossible dira-t-on... rien de plus vrai cependant. Le Procureur Général d'alors laissa passer plusieurs sessions sans se mêler de l'affaire; l'Avocat Général M. Vanfelson, fit enfin motion, en borages. Le Seigneur Chandler qui ne voulait pas borner, fit demander au Gouverneur par son Secrétaire Civil, aujourd'hui l'honble. M. Cockran la permission de retirer sa cause, pour la porter devant le Conseil Exécutif. On le lui permit; mais le Conseil se déclara incompétent. Mr. le Secrétaire Civil, qui s'était fait recevoir avocat en Canada, aurait dû en savoir assez pour ne pas se mêler d'une affaire qu'il n'entendait pas. Pourquoi ne s'est-il pas assuré des droits, ou des intentions du Conseil, avant de favoriser le retrait de Mr. Chandler? Le Gouverneur fit ce qu'il aurait fait plutôt s'il n'avait pas été trompé: il ordonna tout bonnement à Mr. Chandler de tirer sa ligne suivant ses titres. Celui-ci refusa de le faire, contra la loi du pays; son Excellence fit émaner mes patentes—le procès finissait là—mais ce ne fut pas l'avis de Mr. le Secrétaire Civil: il demanda, au nom de son protégé, que la cause rentrât en cour. Je m'y opposai. Mr. Chandler pouvait recommencer le procès, si cela lui plaisait; mes patentes m'avaient mis en possession.—On fit mieux: Mr. le Secrétaire Civil peu de temps avant le départ de Lord Dalhousie, signifia au Conseil de la Couronne aux Trois-Rivières, de poursuivre non Mr. Chandler; mais deux de ses conseillers. Pour gagner du temps et pour me mieux vexer, on rendit l'attaque, l'attaquant, le défendeur, le demandeur. Enfin cette cause célèbre fut plaidée pour la première fois depuis 1821, en septembre 1831, gagnée en janvier 1832, dans la cour du banc du Roi et deux mois après en appel. Cette farce si désastreuse pour moi, ma famille et l'établissement des Townships, devait-elle durer si longtemps?

voir tomber sur moi l'odieuse de leurs anciens péchés m'obligea de donner ma démission dans l'absence du Gouverneur. A son retour Son Excellence réduisit à un seul les cinq Commissaires, il dû avoir ses raisons pour cela, mais les Commissaires étaient puissants; ils appartenaient tous à un ou deux Conseils; aussi, dans toutes les affaires publiques ou particulières, les ai-je toujours trouvés depuis dans mon chemin. (e)

Mon agence d'une partie de Township d'Aston s'augmenta considérablement; on me confia trois Townships de Milice, le chemin les traversait; mes devoirs, mes travaux et mes dépenses augmentèrent en conséquence. Je travaillais cependant toujours, un peu pour moi, et mon petit établissement commençait à prendre de la consistance. En 1826 je vendis ma compagnie. Je n'avais que deux filles, ma demi-paye serait morte avec moi et elles seraient restées dans la misère. D'ailleurs je devais; ma femme était en Europe depuis 1815 et je n'avais eu que ma demi-paye pour me soutenir moi et mes enfants. J'appliquai le prix de ma Commission sur mes terres, je poussai mes défrichements jusqu'à 190 arpents, j'augmentai mes Bâtiments, je fis construire un moulin à scie, un moulin à farine, une Chapelle et une auberge, ces trois derniers Bâtiments étaient plus calculés pour le public que pour moi, ils devaient faciliter l'établissement des Townships confiés à mes soins, je fis plus et je fis beaucoup trop, j'avais £380 en 1827 pour finir un chemin, sur le quel il avait été de mon devoir de sacrifier gratuitement mon temps et mon travail; cette avance me désargentait de cette somme, j'ai reçu £200 il y a 4 ans, £100 il y a deux ans; on m'en doit encore 80. Ceux qui font des dettes pour quelque raison que ce soit, savent en quelle proportion elles augmentent, une fois commencées. (f) Je résolus de passer en Europe quoique le procès de Nicolet ne fût pas encore terminé. J'y ai encore des fonds. Je parlais avec une recommandation de Sir James Kempt, mes créanciers me donnaient congé. A l'arrivée de Son Excellence Lord Aylmer, élève de mon beau-père comme le Colonel Glegg l'avait été, je devais m'attendre si non à des faveurs au moins à quelque confiance. Non (g) on eut soin de mettre entre eux et

(e) Encore un procès. . . L'honble. Mr. Ryland, ancien trésorier des jésuites, en rendant ses comptes quand on le remercia de ses services, il y a quelques années, s'amusa à écrire en marge, au crayon, et trois fois vis-à-vis mon nom—"Cet homme a avalé le revenu de tout le District". *That man*, veut dire en français "ce gas-là." Mr. Ryland crut dans le temps se venger par cette espièglerie, de celui qui avait eu devoir le déplacer, et qui ne voulait du bien; son livre de compte fut envoyé à la Chambre d'Assemblée avec tous les autres papiers des jésuites dans la dernière session. On m'avertit à temps, et je fus forcé de poursuivre Mr. Ryland. Son avocat l'a sauvé; point de témoins, pour n'avoir pas de réplique. Son plaideur est le plus beau panagérique que j'aurai de ma vie, et les jurés ont cru que Mr. Ryland n'avait jamais eu l'intention d'attaquer mon caractère.—On pourrait en dire long sur cet article: mais ne réveillons pas le chat qui dort.

(f) L'argent des peuples et des Rois a toujours été dépensé sans remords de conscience. Le chemin de St. Grégoire n'avait coûté [12 heures] que £833. Il avait été légalement reçu par les commissaires, et approuvé par tous les voyageurs. On demanda une aide pour l'entretenir, jusqu'à ce que le nombre des habitants se fut augmenté. La demande ne fut pas bien comprise. La Chambre d'Assemblée accorda £1000 pour le réparer. En vain représentai-je à Messrs. les commissaires qu'on pouvait employer une partie de l'argent à faire des petites ramifications utiles aux établissements. . . Il fallait tout dépenser et au gallop; et pour réussir plus vite, on rendit plat un chemin que j'avais fait rond. A propos de ce chemin, je puis prouver qu'on eut l'adresse d'empêcher Lord Dalhousie et Sir James Kempt d'y passer, dans l'inspection qu'ils faisaient dans la province. La caballe tremblait.

(g) Les agents avaient pour toute paye une commission de 5 pour 100 sur les terres que le Gouvernement concédait, et ils n'y avaient droit, que lorsque les concessionnaires auraient rempli les conditions imposées par le Gouvernement. Or personne n'osait venir sur les terres qu'on leur avait allouées, quand des hommes puissants soutenaient toujours que ces terres appartenaient à la Seigneurie de Nicolet. Je n'en avais pas moins fait mon devoir; et sur ce principe les deux derniers Gouverneurs m'avaient accordé mes réserves. Je négligeai d'en

5
moi toutes les Calomnies dont on se plaît à m'accabler depuis longtemps. Enfin en Septembre 1832 un établissement commencé sous la protection du Gouvernement sans avance, sans paye, sans récompense, et qui n'avait coûté 22000 a été vendu, par le Shérif pour moins de £200, moins de la valeur de la terre en bois de bout, et je n'avais pas pu pendant 10 ans disposer d'un pouce de mes propriétés, parce qu'une personne n'achète un procès. A soixante-quatre-ans, après une vie honorable et active, me voilà ruiné : mes filles depuis longtemps mes collaboratrices dans le bois, peuvent d'un moment à l'autre rester abandonnées, sans appui, dans une terre étrangère, où leur père a placé sa fortune et où en y faisant du bien... et les créanciers même ne sont pas payés!!! Le Gouvernement nous abandonnera-t-il?

J'en appelle aux Registres des Cours de Justice, aux Bureaux du Gouvernement et à toutes les personnes que j'ai été obligé de nommer dans ce mémoire.

prendre la patente dans le tems. A l'arrivée de Lord Aylmer, je renouvelai mes réclamations ; le Bureau des terres des Bois confié à l'honble. Mr. Felton et à Mr. Davidson, s'y opposa constamment ; mais en décembre dernier, trois mois après que mes propriétés eussent été sacrifiées, un petit remords tourmenta ces messieurs. Pour s'acquiescer ils soumirent mon affaire au conseil exécutif. Pourquoi ne le firent-ils pas à l'arrivée de lord Aylmer ? Sur leur représentation, le Conseil Exécutif m'a accordé 600 arpens de terre, la moitié de ce que je réclamaï, comme il le dit lui-même dans son rapport, quoique le tout m'eût été accordé sous les deux administrations précédentes, et à qui les a-t-il accordées ? Pas à moi ; mais à mes créanciers. Il les prive donc de 600 arpens de terre.

A. G. DOUGLAS.

